

Tourne Moulin...

Viro Moli

SPÉCIAL
CONTINUITÉ
ÉCOLOGIQUE

www.moulins-en-perigord.fr

Edito

Cessez d'emmerder les propriétaires de moulins !

En 1966, en s'adressant à Jacques Chirac, Georges Pompidou avait fait une sortie qui n'était pas passée inaperçue "Mais arrêtez donc d'emmerder les Français ! Il y a trop de lois, trop de textes, trop de règlements dans ce pays ! On en crève ! Laissez-les vivre un peu et vous verrez que tout ira mieux ! Foutez-leur la paix ! Il faut libérer ce pays !". Expression en partie reprise, il y a quelques mois, par le président de la République en s'adressant aux retraités de notre pays.

Devenu président, Georges Pompidou a eu ces mots en nommant Robert Poujade comme premier ministre de l'environnement "Vous allez apprendre ce que c'est que l'administration !". C'était en mars 1971, il y a quarante-huit ans ! Nous avons un nouveau ministre de la Transition Ecologique et Solidaire. Va-t-il enfin demander à son administration de respecter les directives nationales, d'écouter les professionnels de nos rivières et les représentants des propriétaires de moulins après vingt ans de palabres, de simulacres de concertation et de malentendus avec une situation qui nous conduit à une véritable guerre de tranchée ?

Allons-nous vers un affrontement du pot de fer contre le pot de terre ou vers une bataille où le bon sens finira quand même par l'emporter ? Pour avoir un impact politique et médiatique, va-t-il falloir faire monter au créneau Stéphan Bern, le Monsieur Patrimoine nommé par le Président de la République, avec pour mission d'aider à sauver et à préserver un patrimoine meunier, proche des citoyens et des touristes, en péril face aux ukases des technocrates ou va-t-il falloir se comporter comme les opposants à la déviation de Beynac en s'affichant au balcon d'EPIDOR ? Ni l'un ni l'autre n'est envisageable, ce n'est pas dans notre façon de faire. Assurément, ce serait de la provocation. Mais il est temps que la raison l'emporte sur la passion. Faut-il rappeler que nous sommes, en grande majorité, des citoyens-retraités-électeurs et trop, c'est trop ! (suite page 2)

Sommaire

Du grain à moudre	page 2
Moulins en scène	page 11
Journées des Moulins	page 12
Histoire des Moulins	page 13
Info-dernière	page 14



(suite)

En tant que président de l'APAM, permettez-moi de m'adresser aux omniscients et aux technocrates en leur disant "Cessez d'emmerder les propriétaires de moulins et attaquez-vous à la pollution de nos rivières" comme le fait notre département avec l'opération "Rivières propres en Périgord" et beaucoup de problèmes se régleront.

C'est pourquoi, l'APAM a demandé l'arbitrage voire la médiation du Président du Conseil départemental de la Dordogne pour sortir de la situation de blocage dans laquelle nous sommes.

En cette période de l'année, je vous adresse tous mes vœux pour cette nouvelle année et je vous donne rendez-vous, le 23 mars, à St Médard d'Excideuil, pour notre assemblée générale.

Alain PERIER

Du grain à moudre



Des cours d'eau, nous n'en manquons pas dans notre département et, bien souvent, ils suivent des boucles PDIPR (*) sur lesquelles nous trouvons des moulins construits dans des vallées isolées du grand passage là où nos aïnés les avaient bâtis.

Ces dernières années, les mentalités évoluant, quelques riverains et municipalités ont eu à cœur de faire un brin de toilette le long des cours d'eau d'autant que, dans le même temps, des propriétaires de moulins, adhérents à l'Association Périgordine des Amis des Moulins, montraient l'exemple en faisant découvrir un patrimoine meunier un peu oublié.

Paradoxe de cette situation, au nom de la restauration de la continuité écologique, certains services de l'Etat permettent à des technocrates d'amorcer le début d'une véritable extermination des moulins de notre département. Ce patrimoine meunier, l'APAM non seulement le valorise, mais œuvre pour le préserver. Qu'on se le dise !

(*) Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

La France, l'autre pays des moulins ?

Nous avons retrouvé trace d'une campagne publicitaire (1991) où les Néerlandais qui, soit dit en passant, ont racheté de nombreux moulins dans notre département, les restaurent et à quel prix, se vantaient d'être l'autre pays du fromage, ce qui voulait quand même dire que nous étions toujours le premier.

Au début du 19^{ème} siècle, il y avait environ 9000 moulins aux Pays-Bas. En, ce début de 21^{ème} siècle, les néerlandais n'ont plus qu'un millier de moulins, menacés eux aussi de disparition. Et même si quelques ailes continueront de tourner au gré des vents, aux Pays-Bas, ce ne sera plus le cas de nos roues verticales et horizontales. Allons-nous devenir l'autre pays des moulins ?

"France, mère des arts, des armes et des lois", écrivait du Bellay. La loi du 30 décembre 2006 sur L'Eau et les Milieux Aquatiques, dite LEMA, vient de fêter ses douze ans. Elle avait pour but



de moderniser le dispositif juridique de la gestion de l'eau et d'atteindre les objectifs fixés par la directive-cadre du 23 octobre 2000 (DCE), notamment l'obligation de résultats, pour parvenir à un bon état écologique de toutes les eaux communautaires d'ici...2015. C'est manqué et c'était prévisible, sauf pour les

technocrates. Cette loi est l'exemple même de l'excès de zèle du législateur français confronté à la transcription d'une directive cadre européenne d'autant que la DCE avait défini une méthode de travail, commune aux Etats membres, qui reposait sur quatre pistes essentielles :

- L'état des lieux : il permet d'identifier les problématiques à traiter ;
- Le plan de gestion : il correspond au SDAGE qui fixe les objectifs environnementaux ;
- Le programme de mesure : il définit les actions qui vont permettre d'atteindre les objectifs ;
- Le programme de surveillance : il assure le suivi de l'atteinte des objectifs fixés.

Nous sommes en 2019, rien n'est réglé et nous pouvons reprendre ce que disait Montesquieu "Les lois inutiles affaiblissent les lois nécessaires" et nous nous posons la question : une loi sur l'eau, mais pour quels résultats ?

De par la volonté de quelques technocrates, bien aidés par quelques lobbyistes, qui pourraient bien finir par l'emporter – si nous ne réagissons pas - sur les professionnels des rivières, les experts, les représentants de la nation et les propriétaires de moulins, n'allons-nous pas effectivement devenir l'autre pays des moulins ? Les moulins de Dordogne, à vent et à eau, représentent un patrimoine identitaire dans notre département. Il est donc important d'assurer la transmission de leur histoire. Raison pour laquelle, nous avons la volonté de les rendre visibles en les valorisant. C'est pourquoi, nous cherchons sans cesse à obtenir leur reconnaissance.



Que serait un moulin à vent sans ses ailes ? Que serait un moulin à eau... sans eau ? Que serait une rivière sans une bonne qualité de l'eau ? Que serait une rivière sans sa faune et sa flore ?

Alors que les tracasseries administratives continuent en Dordogne pour l'effacement d'un ouvrage comme les chaussées qui "n'est en rien obligatoire et n'est qu'une des options qui

s'offrent aux propriétaires pour restaurer la continuité écologique, même si contrairement à l'équipement (passes à poissons), il permet d'améliorer d'autres paramètres biologiques et hydro-morphologiques", dit Mme la Préfète de la Dordogne.

Alors que des discussions sont toujours en cours au niveau national, il y a toujours une volonté évidente des services départementaux de l'Etat de vouloir imposer aux propriétaires de moulins

des travaux qui ne feront pas revenir certaines espèces migratrices, pas plus qu'une bonne circulation des sédiments.

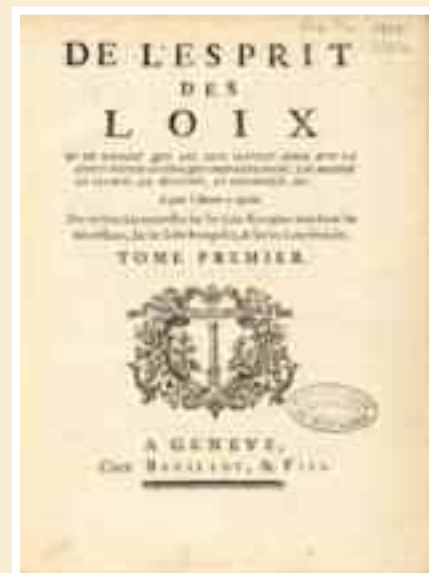
Alors que se confirme la création d'une nouvelle association, après celle "Pour la Dronne", qui vise à la protection et à la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, aquatique, économique et environnemental lié au Bandiat, sans modification de structures pouvant mettre en péril les constructions existantes. Et demain, peut être, une structure identique sur la Couze, le Céou... où certains de nos adhérents viennent de recevoir le même type de lettre que sur la Dronne, au nom de la restauration de la continuité écologique, sans pour autant avoir reçu les rapports suite aux expertises !

Alors que de nombreux professionnels de rivières reconnaissent que l'effacement d'une chaussée voire la construction d'une passe à poissons, n'est pas l'alpha et l'oméga pour faire aboutir la restauration de la continuité écologique.

Alors que les propriétaires de moulins dénoncent un manque évident de dialogue pour faire passer la pilule financière dans cette opération où, au montant astronomique des travaux pour la construction d'une passe à poissons (180 000€ en moyenne) qu'ils ne peuvent pas assurer, reste à charge le coût d'entretien de cet ouvrage tout en assumant également les frais de conservation de leur patrimoine, Trop, c'est trop !

Les propriétaires de moulins sur la Dronne, comme ceux des autres rivières, veulent et attendent du concret. Et si nous considérons nos moulins comme des sentinelles de nos rivières, véritables vigies de l'environnement et les propriétaires comme les cantonniers de ces cours d'eau, il est bon de rappeler que ces derniers ne sont pas contre la restauration de la continuité écologique, mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix.

Ne rien faire, ne pas réagir, ne pas dénoncer les incohérences des services de l'Etat, c'est nous exposer à passer sous les fourches caudines de ces omniscients qui ne mesurent pas l'étendue des dégâts qu'ils préparent au niveau de l'environnement en dérégulant le fonctionnement de nos rivières. Et qui ne savent dire "C'est la loi !".



Il existe d'autres solutions que la suppression des chaussées voire la construction de passes à poissons pour arriver à une bonne qualité de l'eau. Ne souhaitant pas que notre département soit orphelin de son patrimoine meunier, l'APAM n'a de cesse d'agir en demandant aux représentants de l'Etat d'éviter des postures de blocage par rapport aux directives sur la restauration de la continuité écologique. "L'eau n'est pas nécessaire à la vie, elle est la vie" disait Antoine de Saint-Exupéry. Elle est source de vie de nos rivières.

La procédure de restauration de la continuité écologique, telle qu'elle se déroule, ressemble étrangement à ce qui s'est passé lors des opérations de remembrement menées dans notre pays, depuis les années 1950, qui ont été à l'origine de graves atteintes au milieu naturel. Quelques années plus tard, un ministre de l'agriculture reconnaissait «Dans une certaine limite, le remembrement qui consistait à l'abattage des haies et le comblement des rivières était légitime et sans inconvénients. Mais leur suppression a bouleversé le paysage dans certaines régions et j'en suis responsable et me sens un peu coupable». De quoi réfléchir avant de faire n'importe quoi.

Tempête sur la Dronne !

Et de nouveau, il faut se faire entendre pour dénoncer l'incohérence des directives de la DDT24. Nous nous en sommes déjà rendu compte, à Périgueux, lors de l'atelier fort instructif sur l'Environnement qui s'était tenu la veille de notre dernière assemblée où la Direction Départementale des Territoires, invitée par l'APAM, a brillé par son absence.

Autant de préoccupations qui rejoignent d'ailleurs celles de notre fédération en ce qui concerne "l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau qui souhaite l'application raisonnée et raisonnable des principes de la continuité écologique". Ce constat fait par la FDMF correspond à nos approches d'autant que les problèmes rencontrés par de nombreux propriétaires de moulins en Dordogne sont loin d'être réglés.

En "surtransposant", à tous les échelons administratifs, la Directive Cadre sur l'Eau et sa mise en œuvre d'une façon dogmatique, la France a produit des situations conflictuelles sur le terrain (Le Monde des Moulins n°65). D'où les réactions des représentants de l'APAM et du collectif devenue association "Pour la Dronne", lors de la réunion collective pour l'étude et la restauration de la continuité sur la Dronne, en juillet 2016, à Aubeterre-sur-Dronne, où Alain Périer avait déjà fait remarquer que la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), était une interprétation française de la Directive Cadre Européenne. Ce qu'il a rappelé le 15 octobre dernier à Aubeterre-sur-Dronne. Mais à la porte du sourd, tu peux toujours cogner !

La DDT24 expliquant (cf. compte rendu de la réunion de 2016) que la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) impose le retour au bon état écologique, ce que nous savions, qui recouvre plusieurs aspects comme la qualité de l'eau, la quantité mais aussi l'hydro-morphologie dont la continuité écologique est une composante.

Non sans avoir rappelé qu'à la fin 2018, si les propriétaires ne sont pas engagés dans un projet d'aménagement, ils seront en infraction ! Nous y sommes. D'où cette pseudo réunion dite de "conciliation" du 15 octobre pour écouter les propriétaires de moulins. C'est loupé.



En effet, deux ans plus tard, avec les mêmes interlocuteurs qu'en 2016 (quelle erreur) et les mêmes arguments accompagnés d'un questionnaire "vrai/faux", nous nous sommes retrouvés dans la même commune, dans la même salle, pour une réunion où la configuration et l'absence de sono n'ont guère permis les échanges au profit des invectives. Est-il nécessaire de vous dire que, d'entrée de séance, la salle était pour le moins très remontée pour ne pas dire hostile et, malgré toute la rhétorique du directeur de la DDT24 qui a évité le pire, ce dernier n'a convaincu personne, pas plus que les autres intervenants. Nous avons même eu droit à un retour historique de la bataille d'Alésia en 52 avant Jésus Christ en passant par la Révolution française pour faire passer la pilule ! Ne riez pas, c'est ainsi que l'on parle aux propriétaires de moulins en Dordogne. Il faut savoir que cette réunion faisait suite à une initiative de Mme la Préfète de Dordogne qui avait "demandé à l'ensemble des partenaires administratifs et financiers d'être particulièrement proactifs sur la portion de la Dronne aval dans les 5 années à venir". C'est raté.

Pour sortir de cette situation conflictuelle et participer à la mise en œuvre d'une politique de l'eau efficace, acceptée par tous et à la hauteur des défis environnementaux futurs, il faudra

mettre ça, mais cette fois-ci avec les bons interlocuteurs en se montrant créatif, en sachant qu'il y a d'autres solutions que celles annoncées et que nos propositions restent d'actualité autour de trois thèmes : l'environnement, la transition énergétique et la sauvegarde du patrimoine. D'où notre demande d'arbitrage du président du Conseil départemental de la Dordogne, également président d'EPIDOR, pour sortir de la situation de blocage dans laquelle nous sommes.

Avec notre fédération, à différentes reprises, nous avons attiré l'attention de tous les acteurs locaux sur les incohérences de la politique de l'eau en France. Il est bon de rappeler, et nous n'aurons de cesse de le répéter, qu'en application de la DCE, la LEMA a pour objectif d'atteindre le bon état qualitatif des masses d'eau : "Selon la DCE, le très bon ou le bon état écologique des cours d'eau est défini par des critères physico-chimiques, des critères biologiques et des critères hydro-morphologiques (...). Allant au-delà des directives européennes, l'administration, l'Agence Française pour la Biodiversité, les Agences de bassin ont privilégié la restauration de la continuité écologique (libre circulation des poissons et transfert des sédiments) comme moyen principal et prioritaire pour atteindre le bon état".



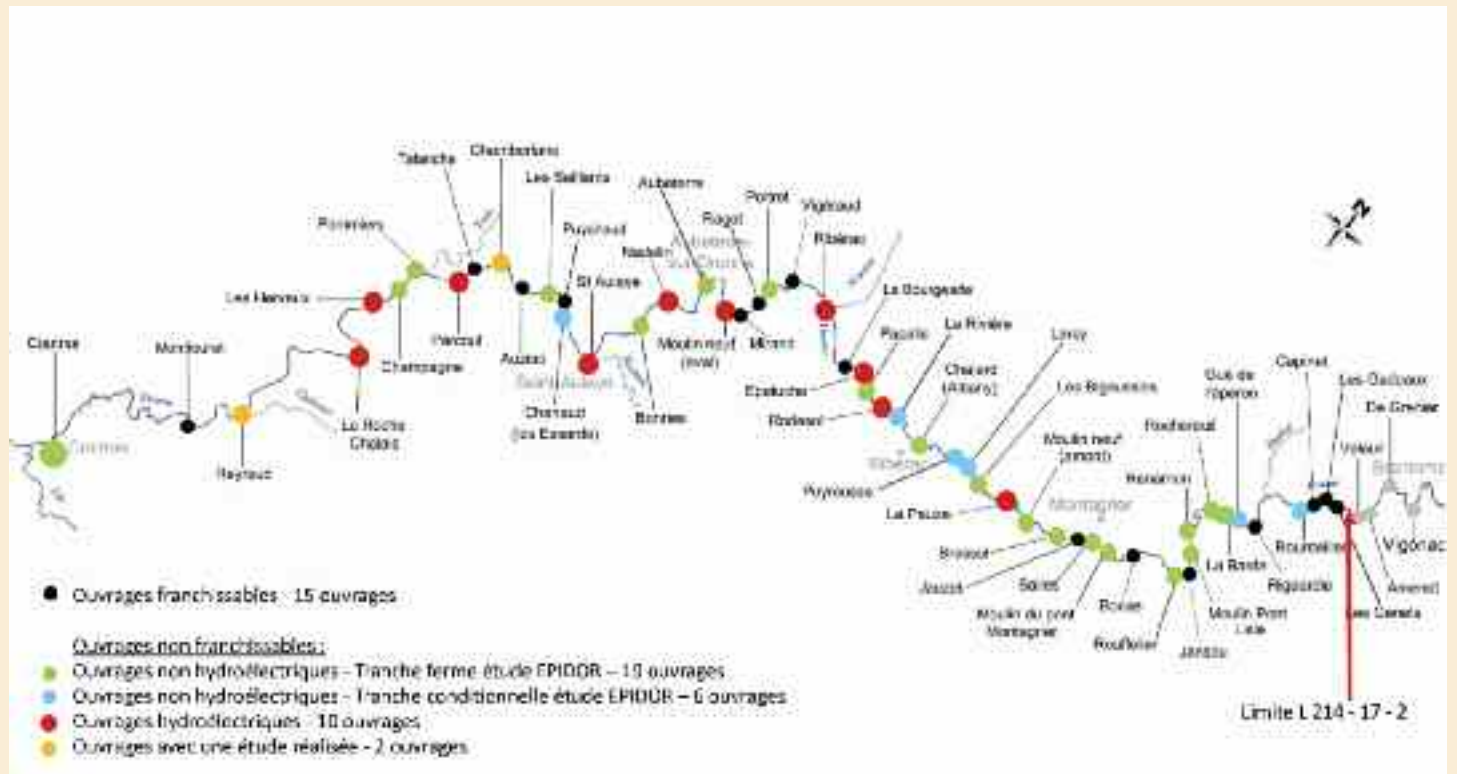
Comme notre fédération, nous considérons "cette approche réductrice, en inadéquation avec l'objectif de bon état car la mise en œuvre systématique de cette politique conduit à des situations de blocages sur le terrain". Nous l'avons constaté le 15 octobre où, à la fin de cette réunion, les propriétaires ont vu leurs attentes déçues alors qu'ils espéraient en savoir plus, surtout au niveau du financement. Circulez il n'y a rien à voir !

Que va-t-il se passer maintenant puisqu'ils ont fait savoir qu'ils ne pouvaient pas payer ce qui leur est demandé pour la construction d'une passe à poissons sans effet, pour faciliter la montaison ou la dévalaison des poissons, comme l'avait fait remarquer le directeur d'EPIDOR lors

de son intervention, à la Table ronde du 23 novembre où il déclarait "Mais, quel que soit le dispositif mis en œuvre, il faut étudier le cumul des impacts. Au bout de quatre à cinq seuils, on considère que les poissons ne peuvent plus monter, car ils ne trouvent pas les entrées et ils sont épuisés. Il est donc illusoire de penser les faire monter plus haut lorsqu'il y a quarante seuils sur un cours d'eau" (...)

"Nous nous sommes amusés, dans le cadre d'un projet de l'agence de l'eau sur la Dronne, qui est un cours d'eau affluent de l'Isle, à travailler avec les propriétaires de moulins. Le coût de l'investissement pour faire passer l'aloise et le saumon est de 150 000 à 200 000 euros. Les propriétaires nous disent que c'est à peu

près ce que vaut leur moulin. Il est donc extrêmement délicat d'insister dans cette direction. Comment voulez-vous demander à quelqu'un d'investir 200 000 euros ? On sait que l'aloise, par exemple, ne remontera pas au bout de deux ou trois barrages, même avec des passes à poissons qui coûtent 1 million d'euros, car ce poisson se fatigue très vite et ne trouve pas la passe". (...) S'agissant des cours d'eau plus locaux, discutons au cas par cas, prenons en charge tous les aspects sociologiques, et surtout travaillons très en amont en concertation avec les propriétaires pour ne faire que ce qui est vraiment utile. Un investissement de 10 000 à 20 000 euros suffirait pour faire passer l'anguille par exemple". Ça a le mérite d'être clair, mais assurément pas pour les technocrates.



Des passes à poissons qui ne passent pas !

Les propriétaires d'un ouvrage hydraulique établi sur la rivière Dronne, situé en aval de Valeuil, classé au titre de l'article L214-17-1-2 du code de l'environnement (liste 2), comme ceux sur la Couze en aval du moulin de Fontalbe (inclus), avaient jusqu'au 9 novembre 2018 pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique. L'objectif initial était fixé pour 2015. Il est bon

de préciser que l'état des lieux, le plan de gestion et le programme de mesure sont à renouveler tous les 6 ans afin d'obtenir le bon état chimique et écologique des eaux de surface, et le bon état quantitatif et chimique des eaux souterraines. Ce qui permet d'envisager un report minimum jusqu'à 2021 voire à 2027. Ce qui devrait permettre de définir dans la sérénité de nouvelles procédures de travaux à réaliser avec des modalités de mise en œuvre afin d'arrêter

un échéancier d'autant que l'article 120 de la loi biodiversité du 8 août 2016 accorde un délai supplémentaire de 5 ans, soit jusqu'au 9 novembre 2023, pour réaliser des aménagements ou des changements de modalités de gestion de l'ouvrage pour les dossiers déposés dans les temps.

Tout comme il est bon de rappeler que la loi n°2017-227 du 24 février 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (...) a introduit dans le code de l'environnement un nouvel article (L.214-18-1) qui restreint le champ d'application de l'article L.214-17 du code de l'environnement. Ce nouvel article instaure une dérogation au principe de restauration de la continuité écologique des cours d'eau classés en liste 2, dans les cinq ans après leur publication, pour les "moulins à eau équipés par leurs propriétaires (...) pour produire de l'électricité, régulièrement installés".

Mais toujours rien de concret sur le financement sinon que de vagues annonces !

En clair, un propriétaire de moulin qui fait régulièrement ses opérations de vannage, qui entretient ses accessoires, qui ne voit pas passer de poissons migrateurs depuis des lustres, se voit obligé d'investir pour la construction d'une passe à poissons de par la décision de quelques technocrates qui visiblement se sont montrés surpris de la réaction des propriétaires présents à la réunion du 15 octobre. Des propriétaires qui doivent avancer l'argent pour ces travaux et à qui on demande d'assurer également l'entretien de cet



ouvrage ! Elle n'est pas belle la vie ? Malgré les approches des préfets, la situation est toujours bloquée. La Préfète de Dordogne a demandé la création d'un comité spécifique à l'axe Dronne. Le Préfet de la Charente a, de son côté, envoyé le même genre de lettre rappelant l'enjeu particulier que représente la restauration de la continuité écologique sur ce cours d'eau considéré comme stratégique, de par les forts enjeux biologiques pour les poissons migrateurs amphihalins (aloses, lamproies, anguilles...). Fermez le ban !

Mais toujours rien sur les investissements. Qui va mettre la main au portefeuille ? Certainement pas les propriétaires qui n'en n'ont pas les moyens aujourd'hui, qui n'en n'auront pas plus les moyens dans cinq ans et qui attendent une réponse, non seulement pour le financement, mais pour d'autres solutions moins onéreuses en s'attaquant aux véritables causes, comme la pollution, plutôt que d'accuser les moulins et leurs accessoires.

Mais que fait la DDT24 ?

A croire que les moulins n'ont plus aucun rôle à jouer sur nos rivières. Parce que leur vérité n'est pas la réalité, nous invitons les technocrates de la DDT 24 à lire l'article de Jean-Pierre Henri Azéma intitulé "L'invention de "la continuité écologique" et la destruction programmée des chaussées de moulins à eau", dans Le Monde des Moulins n° 59 — janvier 2017 et de prendre connaissance de l'article "Continuité n'est pas synonyme de continuité écologique" paru,

la même année, dans Le Monde des Moulins n° 62 - sous la plume de Marc Meurisse, conseiller à la Fédération Des Moulins de France. Des experts et usagers qui possèdent un moulin et qui connaissent la vie sur la rivière.

Dans cette affaire, tout porte à croire que la DDT24 n'a pas lu les 173 pages du rapport de la mission d'expertise menée par un cabinet indépendant, financée par l'ONEMA et dont la FDMF a été maître d'œuvre (*), sur 11 sites en situation de blocage dont le moulin de la Pauze sur la Dronne, le propriétaire était d'ailleurs présent à la réunion à Aubeterre, auprès de propriétaires dans le cadre de l'amélioration de la continuité écologique des cours d'eaux et de la prise en compte des usages des moulins où "tous les services concernés (...) jugent irréalisable l'objectif de mise en conformité des

ouvrages pour 2017 ou 2018 (...). Il paraît improbable que l'objectif initial puisse être tenu au regard du nombre de dossiers à traiter et du coût global à assurer (...). Dans ce contexte ne faut-il pas redéfinir des priorités ?" (...) "Il est illusoire de croire que nous pourrions tout faire. Alors réfléchissons dès à présent à ces priorités sur des critères raisonnables et atteignables. Et ce que nous déciderons de faire, faisons le bien" ?

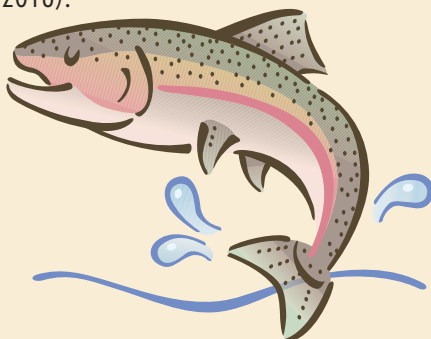
(*) Les conclusions de ce rapport ont été présentées le 17 mars 2017 au Ministère de la transition écologique. Rapport envoyé au Comité de Pilotage (ONEMA, Agences de l'eau, représentants DDT...).



Tout porte à croire que la DDT24 n'a pas pris connaissance de ce que déclarait Paul Michelet, alors directeur général de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA : désormais fusionnée dans l'Agence Française de la Biodiversité), "L'équilibre entre les intérêts généraux et particuliers est une question délicate, qui ne peut se traiter par un mécanisme descendant. Il est nécessaire que le dispositif de mise en œuvre soit renvoyé à des mécanismes de concertation territoriale, à des schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage), des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ... Il faut essayer d'objectiver les choses et peut-être faire intervenir plus les sciences humaines et sociales" ?

Malgré ces rapports et face à des priorités de premier ordre, comme la limitation des pollutions, tout porte à croire que la DDT24 ignore l'opération "Rivières propres en Périgord" lancée par le Conseil départemental de la Dordogne qui répond à une définition d'intérêt général pour obtenir une bonne qualité de l'eau où la Dronne, citée en rivière référence (lettre du 17 juillet 2018 du directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne), présente une situation très satisfaisante. Tout comme elle ne peut pas ne pas tenir compte des enquêtes et rapports du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable établis par Alain BRANDEIS et Dominique MICHEL, dont celui sur le thème "Concilier la continuité écologique des cours d'eau avec la préservation des moulins patrimoniaux, la très petite hydroélectricité et les autres usages".

Tout porte à croire d'ailleurs que La DDT24 n'a pas pris connaissance du rapport annuel de la Fédération du saumon atlantique (FSA), sorti le 11 juin dernier qui notait "que le nombre de saumons atlantique en Amérique du Nord a diminué de 15% par rapport à l'année précédente. Cinq des six régions où vivent les saumons d'Amérique du Nord n'ont pas atteint le minimum requis pour la conservation de l'espèce" (source : Le Réveil des Moulins - juin 2018).

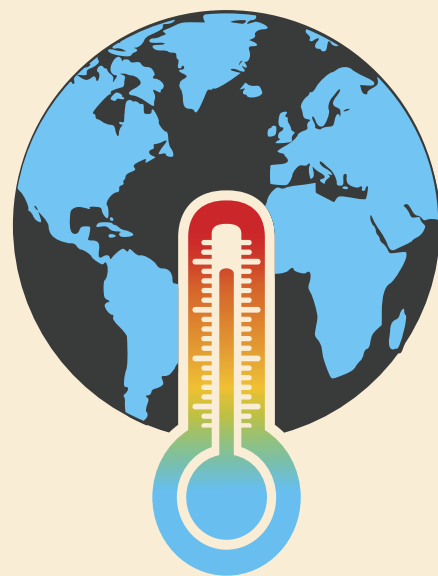


Tout comme la DDT 24 ne semble pas tenir compte de certaines déclarations, comme celles de Françoise Goulard, experte en recherche et prospective à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, déjà citées dans notre revue (Tourne moulin n°28) "Mon quotidien est de réfléchir tous les jours à 2050. Ce n'est pas de la science fiction, cela commence à être concret et palpable (...) Moins d'eau en quantité, plus chaude et plus salée" ?

Impacts du changement climatique en 2050 confirmés, dans la Newsletter Adour-Garonne : Lignes d'eau de Juillet 2018, avec une augmentation de 2°C de la température de l'air, une baisse des débits des rivières entre -20 à -40% et une évapotranspiration de +10 à +30%. Ce qui faisait dire à Guillaume Choisy, directeur général de l'Agence Adour-Garonne "Il est indispensable de faire connaître les risques encourus par le bassin Adour-Garonne liés au changement climatique". Mais que fait la DDT24 ?

Tout porte à croire que la DDT 24 n'a pas lu non plus la brochure de l'agence "Impacts du changement climatique sur l'eau – Quelles vulnérabilités des territoires en Adour-Garonne ?" où le phénomène de marinisation réapparaît comme l'avait déjà signalé l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) qui

dispose d'un véritable laboratoire naturel avec l'estuaire de la Gironde ? Un suivi biologique qui avait montré une remontée progressive de l'eau de mer dans les terres, modifiant la composition des peuplements de poissons anciennement dominés par les migrateurs comme nous l'avons lu sur le site de l'Institut. Une marinisation qui favorise la présence d'espèces marines avec des populations de jeunes anchois, sprats ou maigres. Conséquence d'un moindre débit des fleuves sous l'effet conjugué du changement climatique et de la hausse des prélèvements d'eau, en particulier pour l'irrigation.



Des poissons contre des moulins !

Si les Français ont la mémoire courte, les propriétaires de moulins ne l'ont pas. Ils ont encore en mémoire l'intervention de Guy Pustelnik, Docteur en géographie, ingénieur hydrobiologiste, à l'époque Directeur d'EPIDOR (EPTB du bassin de la Dordogne), lors d'une Table Ronde (*), le 23 novembre 2016 à l'Assemblée nationale et ce passage "Il faut donc de la souplesse et du temps. Il faut donner la priorité aux grands migrateurs en ciblant sans concession le financement des agences et en poussant les grands opérateurs à faire leur travail : ils doivent cesser de persécuter les petits propriétaires situés sur des axes que les grands migrateurs n'emprunteront jamais.

Il faut du pragmatisme, du bon sens, et laisser se manifester l'intelligence locale. Il faut laisser s'exprimer des scientifiques et pas seulement des experts, et limiter l'influence majeure des

agences de l'eau". Parti à la retraite, ses propos seraient-ils devenus obsolètes ? Les experts présents ce jour là seraient-ils incompétents pour la DDT24 ?

(*) Une table ronde à laquelle participaient également Christian Lévêque, Docteur ès-sciences, Directeur de recherches émérite à l'Institut de Recherche pour le Développement, Président honoraire de l'Académie d'agriculture, spécialiste des milieux aquatiques, de l'écologie et de la Biodiversité, Jean-Paul Bravard, Géographe, professeur émérite à l'Université de Lyon, membre honoraire de l'Institut Universitaire de France, responsable de la zone atelier Bassin du Rhône, André Micoud, Sociologue, directeur de recherche honoraire au CNRS, ancien Président de la Maison du fleuve Rhône, Patrice Cadet, Directeur de recherches à l'IRD.

Tout porte à croire que la DDT24 n'avait que faire de "La grille d'analyse de caractérisation et de qualification d'un patrimoine lié à l'eau" établie par les services des ministères de la Culture et de la Transition Ecologique et Durable transmise (lettre du 18 septembre 2017) à toutes les administrations impliquées dans la gestion des cours d'eau. Une grille d'analyse et de qualification du patrimoine lié à l'eau pour identifier la valeur patrimoniale des moulins envoyée aux préfets de région, aux préfets de département avec une info aux directeurs d'agence de l'eau et au directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité à l'attention des chefs de services départementaux en leur demandant de veiller "A diffuser le plus largement possible la grille aux propriétaires des ouvrages hydrauliques, aux bureaux d'études missionnés pour réaliser des diagnostics ainsi qu'à tout porteur

d'étude globale sur un bassin versant ou un cours d'eau comme les collectivités territoriales ou les fédérations de pêche" (...). Les rédacteurs de la grille écrivant "qu'un retour d'expérience sera établi d'ici un an ou deux".

En s'adressant au directeur de la DDT24, lors de la réunion à Aubeterre, Alain Périer a rappelé que cette grille (*), un an après sa parution, n'avait pas été diffusée aux personnes concernées par la restauration écologique.

(*) Trois jours plus tard, la DDT24 a non seulement envoyé aux participants les diaporamas présentés à cette occasion, mais également le questionnaire (la fameuse grille) sur l'aspect patrimonial des moulins, cité par le président de l'Association Périgordine des Amis des Moulins venu en soutien aux adhérents de l'APAM.



A noter la réaction de notre fédération, en la personne d'Alain Eyquem son président, suite à l'envoi de notre communiqué de presse "Avis de tempête sur la Dronne".

"Je viens de prendre connaissance du communiqué de Presse de l'APAM que m'a transmis Michel Andreu. Très bonne initiative que ce texte. Il est très important d'avoir pris ces angles d'argumentaires que sont la grille d'analyse ignorée sur le terrain malgré les consignes nationales et le problème du financement...Lors de nos rencontres dans le groupe de travail au Comité National de l'Eau ce sont aussi nos angles d'attaque. A ce sujet le Ministère de la Culture est vraiment un allié face à la prédominance du Ministère de la continuité écologique et de la Direction de l'eau.

Les Journées d'étude qui viennent de se tenir à Angoulême, à l'initiative de la Région Nouvelle Aquitaine "Ouvrages et usages du Patrimoine de la rivière" les 17 et 18 octobre confirme la montée en puissance des services de la Cul-

ture et en particulier du Service de l'Inventaire de la Région. La représentante du Ministère de la Culture Mme Virginie Serna a conclu ces journées en termes très encourageants pour les moulins (...) c'est une des personnes avec qui nous avons travaillé au Ministère pour élaborer la grille d'analyse de la valeur patrimoniale des ouvrages hydrauliques dont il est question actuellement. Cela confirme par ailleurs l'importance d'être présent au niveau régional (...). Je propose de faire parvenir ce courrier au CNE en montrant combien les choses ne sont pas évidentes sur le terrain. Il illustre parfaitement ce que nous martelons dans ces réunions. Rien n'est encore acquis mais des choses sont encore possibles dans ce Groupe de Travail Moulins. Nous irons au bout de cette démarche et prendrons des dispositions suivant les résultats (...)"

La DDT 24 ne peut pas ne pas tenir compte de l'article L 211-1 du code de l'environnement où "La gestion équilibrée de la ressource en eau ne fait pas obstacle à la préservation du patrimoine hydraulique, en particulier des moulins hydrauliques et de leurs dépendances, ouvrages aménagés pour l'utilisation de la force hydraulique des cours d'eau, des lacs et des mers, protégé soit au titre des monuments historiques, des abords ou des sites patrimoniaux remarquables en application du livre VI du code du patrimoine, soit en application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme" permet aux propriétaires de faire reconnaître l'élément patrimonial de leur moulin par les Mairies, Communautés

de Communes pour l'insérer dans le plan local d'urbanisme PLU, PLUI comme site remarquable. Ce que rappelle l'Association des Riverains de France car les moulins sont un patrimoine qu'il convient de protéger pour assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration.

Ce qui vient d'ailleurs de se passer au moulin des Touilles (Piégut-Pluviers), chez l'une de nos adhérentes, après le passage d'un architecte, paysagiste et conseil de l'Etat. Ce qu'Alain Périer, Patrick Hautefaye et Bram Huijsman ont conseillé au propriétaire du moulin de Papalis (Ribérac) en lui portant assistance courant octobre.



Est-ce la raison pour laquelle, avant de partir, Nicolas Hulot a laissé une instruction (14 août) "Fixant le cadre de la mise à jour des Plans d'Actions Opérationnels Territorialisés (PAOT) qui déclinent au niveau départemental les programmes de mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs de la directive cadre européenne sur l'eau et d'introduire le guide technique national d'accompagnement de ce travail" ? Les Préfets ayant reçu cette instruction, la DDT24 ne peut pas l'ignorer.

La DDT24 serait-elle sourde à toutes ces déclarations et myope à ce qui se passe sur le terrain ? Ne sait-elle pas que si la qualité de l'eau n'est pas au rendez-vous ce sera un coup d'épée dans l'eau ?

Mais pourquoi la DDT24 tiendrait-elle compte des avis formulés par tous ces organismes, y compris ceux de la Fédération Des Moulins de France, à laquelle l'APAM est affiliée, puisqu'il y a belle lurette qu'elle se moque des directives gouvernementales ? Pour preuve, quelques consignes en provenance de Madame Ségolène Royal restées sans effet :

Février 2015 : "Les règles du jeu doivent être revues, pour encourager la petite hydroélectricité et la remise en état des moulins".

Novembre de la même année : "Nous devons sauvegarder les petits moulins sur les rivières et produire de l'électricité".

Janvier 2016 : "À la suite du débat parlementaire, j'ai donné instruction aux préfets (NDLR : lettre du 9 décembre 2015) de mettre un terme aux destructions de petits ouvrages et de moulins, dans l'attente d'un examen plus approfondi de la situation".

15 juin de la même année : "j'ai souhaité que la procédure et le dossier de candidature (développement d'installations hydroélectriques) soient encore simplifiés pour ces petits projets qui contribuent à la sauvegarde et à la réhabilitation des moulins".

Tous les moulins et usines de notre département, qu'ils soient hydrauliques ou qu'ils soient à vent, ne sont pas inscrits ou classés aux monuments historiques. Pourtant, ils ont bel et bien une valeur culturelle voire économique. Ils ont surtout

pris une dimension et une valeur patrimoniale. C'est pourquoi, il est bon de rappeler à certains technocrates et omniscients que nos adhérents ne considèrent pas leur moulin comme une simple maison au bord de l'eau. Et il ne faudrait pas que les propriétaires de moulins soient considérés comme des privilégiés défendant des intérêts catégoriels.

Les propriétaires de moulins, savent qu'ils ont des droits et des devoirs impliquant une obligation de gestion et d'entretien de leurs installations. C'est pourquoi, à l'APAM, nous avons à cœur de les représenter et de les défendre, à commencer par nos adhérents. Dans cette bataille nous œuvrons pour l'intérêt général, pour tous les acteurs concernés par la restauration de la continuité écologique.



Alors, pourquoi cet acharnement à vouloir effacer des chaussées voire imposer d'hideuses et chères passes à poissons - dont la configuration favoriserait la probabilité d'une rencontre proie-prédateur - dans l'espoir de voir revenir des espèces migratrices qui ne franchissent plus l'estuaire de la Gironde, qui ne passent pas les grands barrages, plutôt que d'aider les propriétaires de moulins à entretenir leurs chaussées alors que nos moulins sont de plus en plus visités ?

Pourquoi ce non respect des avis des professionnels de rivières, de certains experts et de scientifiques, pour arriver au bon état des eaux

comme le préconise la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) d'octobre 2000 en osant affirmer qu'il suffirait d'effacer les chaussées voire de construire des passes à poissons pour assurer le retour des poissons migrateurs et la circulation suffisante des sédiments dans le but obtenir une bonne qualité de l'eau ?

Le préfet de la région Occitanie a déclaré - La Dépêche du 14 octobre - " (...) Aujourd'hui, la situation est critique. Dans ce contexte, le Gouvernement a acté l'organisation d'assises de l'eau. Nous devons travailler ensemble à maîtriser le grand cycle et le petit cycle de l'eau dans un contexte d'aggravation rapide" (...). Notre modèle actuel est dépassé. Il doit être revu et repensé (...) L'urgence est à l'action, à l'engagement de chacun. C'est un enjeu majeur".

Des propos qui pourraient très bien s'appliquer aux problèmes que rencontrent les propriétaires de moulins face à la restauration de la continuité écologique à condition de laisser du temps au temps pour trouver des solutions car nous avons le temps de faire les choses sérieusement d'ici 2027. Ce n'est qu'une question de volonté et de bon sens. Dit autrement, sous la plume de l'académicien Erik Orsenna "L'eau est le miroir de notre société". Tout est dit, mais hélas pas pour tout le monde !

L'APAM et la FDMF sont très attachées à l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau. Nos adhérents qui possèdent une expertise d'usage et une large expérience de terrain savent que nos rivières sont fragiles. Mais prétendre faire revenir certaines espèces migratrices dans un milieu qui n'est pas propre à les accueillir ça n'a pas de sens. Tout le monde le sait, sauf les technocrates.

Sous la plume de Caroline Hubert (publié le 20/11/2018 à 15:24), j'ai capté ces quelques lignes : "Lorsque je longe un cours d'eau, une pensée me vient toujours : "À quoi pourrait bien ressembler la vie de nos rivières françaises si elles n'avaient pas été perturbées par le monde moderne ?

Afin de répondre à cette question, j'ai décidé de reconstituer ma rivière. Certes, elle est le fruit de mon imaginaire mais elle est aussi bien

réelle, constituée de tronçons de rivières existantes. Je recrée tout simplement ce que devrait être une rivière française si l'homme n'avait pas modifié le contexte environnemental de nos cours d'eau.

La rivière de mes rêves (*) est avant tout habitée par le peuple de l'eau, dans toute sa diversité ; le saumon roi y côtoie la libellule qui s'extirpe de son carcan larvaire pour devenir demoiselle ailée, le castor croise les derniers visons d'Europe. Et quant au martin pêcheur, il décoche sa flèche bleue pour survoler les rives saupoudrées de fleurs aussi somptueuses que devenues rares.

Il s'agit également d'une rivière idyllique peuplée de personnages bien réels et encore vi-

vants. Des passionnés qui ont tous un attachement viscéral à leur bout de rivière... qu'ils soient artistes, naturalistes, propriétaires de moulin, plongeurs ou nostalgiques de la rivière de leur enfance. Avec leurs récits, nos propres souvenirs remontent à la surface.

Ce miroir nous invite à voyager dans notre enfance et à mesurer ô combien la rivière est essentielle à notre bien-être, à notre existence, à notre futur. La rivière de mes rêves est encore enfouie dans notre mémoire collective. N'attendons pas qu'elle disparaisse à jamais.

Nous inventons une rivière où les mammifères, poissons, volatiles et insectes de tous genres partagent des rives bordées de fleurs, d'herbacées et d'arbres magnifiques. Une rivière sur les

rives desquelles des personnages forts expriment leurs sentiments et leur passion pour Elle.

Il y a Marie-Claude, artiste qui ne peint les rivières que de nuit; Yannick, photographe et plongeur subaquatique; Fabrice, poète et champion de France de pêche à la mouche ; Jean Marc, meunier et Nadine, romancière dans le Marais Poitevin. La rivière de mes rêves est encore enfouie dans notre mémoire collective mais pour combien de temps encore ?”

(*) Un film de Robert Luquès - Quatre ans de tournage et des centaines d'heures d'observation pour capter la vie fluviale dans son intimité. Un voyage unique et sensible sur la rivière de nos rêves - Écrit par Robert Luquès et Pascal Saragot. Une coproduction : France Télévision, BO Travail avec la participation de Ushuaïa TV

Aurions-nous tort d'avoir raison trop tôt ?

Depuis de nombreuses années, les propriétaires de moulins ont constaté que les poissons se faisaient de plus en plus rares dans nos cours d'eau. Mais seul l'ex-ONEMA avait le droit de s'exprimer sur le sujet où, soit dit en passant, si les constats faits par cet organisme sur l'état de nos rivières étaient si négatifs, on peut se demander pourquoi les DDAF (Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt) et DDE (Direction Départementale de l'Équipement) de notre département, devenues depuis les Directions Départementales du Territoire (DDT24), n'avaient pas réagi aux recommandations de la DCE et de la LEMA ?

Pour les technocrates, parmi les motifs de la disparition de certains poissons, ce ne sera pas les grands barrages qui remontent au début du 20^{ème} siècle, ce ne sera pas la pollution des années 70/80, ce ne sera pas le réchauffement climatique, ce sera les chaussées de nos moulins de rivières alors que tout le monde sait que d'autres éléments ont favorisé la disparition de certaines espèces migratrices. De qui se moque-t-on ?

Il aura fallu le coup de gueule du directeur d'EPIDOR, en novembre 2016, pour que les propriétaires de moulins s'aperçoivent enfin qu'ils n'avaient pas tort de tenir tête aux technocrates de certains services de l'Etat et qu'il serait plus intelligent d'aider à aménager les ouvrages existant plutôt que de les détruire ou de construire des passes à poissons pour des poissons qui ont disparu.

Il faut savoir, au nom de la restauration de la continuité écologique, que le coût des travaux sur une rivière comme la Dronne s'éleverait à 4 000 000€ pour la construction de passes à poissons (annonce faite le 1^{er} juillet 2016 à Aubeterre), une véritable gabegie !

Un gâchis financier qui pourrait être utilisé pour des travaux sur d'autres rivières pour arriver à une bonne qualité de l'eau du milieu halieutique périgordain comme :

- La Lidoire : à l'aval du moulin de Bracaud,
- Le Baraillet : tout le cours,
- Le Céou
- La Gardonnette : du moulin de Gardonne (inclus) jusqu'à sa confluence avec la Dordogne,
- La Couze : du moulin de Fontable (inclus) jusqu'à sa confluence avec la Dordogne,
- La Grande Beune : à l'aval du seuil de la pisciculture des Combarelles (exclu),
- La Dronne : en aval du barrage du moulin de Valeuil (exclu),
- La Lizonne : à l'aval de sa confluence avec la Belle,
- La Dronne : à l'amont de sa confluence avec le ruisseau de Chantres,
- L'Isle : de sa source à la confluence avec le ruisseau le Périgord,
- La Vézère : à l'aval du barrage du Saillant,
- L'Eyraud : à l'aval de la diffluence du Baraillet.

Nous conseillons vivement à nos technocrates de relire les propos du directeur d'EPIDOR, en

date du 30 avril 2013, sur la "Contribution aux réflexions sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau" qui avait déjà annoncé la couleur en déclarant :

- Qu'en l'état actuel des peuplements piscicoles, quel intérêt y a-t-il à restaurer la continuité piscicole ?
 - Remonter oui mais pour aller où ? Et pourquoi faire ?
 - Doit-on favoriser la dispersion de poissons qui n'ont plus rien avoir avec une naturalité : des poissons d'origines génétiques multiples et des poissons exotiques ?
 - Doit-on également favoriser le déplacement de poissons surdensitaires, d'un secteur du cours d'eau vers une autre zone où de toute manière le potentiel est déjà saturé par les alevinages et les équilibres perturbés par les introductions ?
- Mais le directeur d'EPIDOR devait lui aussi avoir tort d'avoir raison trop tôt. Cause toujours !

Nos moulins font partie du patrimoine de notre pays. Certains résistent encore à l'usure du temps et surtout à la bêtise des hommes. Le patrimoine meunier, c'est un patrimoine à transmettre, une mémoire à valoriser, un bien à sauvegarder et à protéger. A l'APAM, nous nous y employons et nous demandons que l'on cesse d'emmerder les propriétaires de moulins.

Sous la plume de Jean-Claude Grégory

Moulins en scène

Comme vous le savez le souhait de notre association est d'arriver à ce que les moulins, à eau comme à vent, producteurs comme pédagogiques, soient reconnus au même titre que les autres patrimoines périgordins. C'est bien parti. Est-ce à dire que "Tout ne va pas si mal dans le monde des moulins" ? Pas si évident, raison pour laquelle, nous nous efforçons de les valoriser et de les médiatiser. Ce qui explique nos actions pour la préservation et la promotion des moulins du Périgord. Alors, pour donner à nos moulins toute la place qu'ils méritent dans notre département, pour éviter qu'ils ne disparaissent, pour que l'on continue à parler d'eux, l'APAM étend ses activités en s'appuyant non seulement sur ses premières réalisations, mais en s'investissant sur le projet présenté et voté lors de notre dernière assemblée.



Un projet où les moulins vont se mettre en scène, tout au long de l'année 2019, à travers l'image en faisant en sorte que notre patrimoine meunier prenne une dimension patrimoniale par la culture ! Un nouveau défi à relever après avoir réussi celui de participer à la création de 24 chemins de meuniers. A venir également, la mise en chantier d'une maquette pour les journées pédagogiques et nos animations extérieures ainsi que la possible diffusion d'un premier carnet de route pour aller à la découverte du monde des moulins.

Une initiative qui commencera le samedi 18 mai, avec l'association du moulin de Citole, lors des prochaines Journées des moulins à la salle des fêtes de Sadillac avec présence d'artistes à l'œuvre (photos, aquarelles, peintures, dessins, fusain ...). L'APAM mettra ses bâches pédagogiques et autres banniers à disposition des organisateurs.

Moulins en scène, un projet ambitieux pour parler des moulins, pour leur permettre d'exister. Un projet pour les préserver en tant que 3ème patrimoine de France. Pour mieux les faire connaître, dans la continuité de l'exposition sur le patrimoine meunier intitulé "Le Monde des moulins, un patrimoine en devenir" lors de notre assemblée à Périgueux.

"Moulins en scène" s'achèvera avec une animation intitulée "Les moulins s'exposent" sous la forme d'expositions itinérantes basées sur l'image : cartes postales, photographies, peintures et dessins sur le moulin et ses accessoires. Nous sommes en pourparlers pour que cette manifestation se tienne, à partir de septembre, autour des Journées Européennes du Patrimoine.

Ce projet a été présenté le 18 septembre, à la médiathèque de Carsac-Aillac, siège du fonds documentaire de notre association, à Mme Anglard, la Vice-présidente du Conseil départemental, en charge de la culture et de la langue occitane, qui nous a confirmé la possibilité d'un partenariat avec la BDP24 dans le cadre de l'organisation de nos journées pédagogiques et de découvertes, avant d'aller à Périgueux, dans quelques semaines pour défendre et plaider nos dossiers auprès de Mr Delord, le Directeur du patrimoine et de la culture, présent à cette rencontre.

A noter, la présence de Mme Ghioldi, chargée de mission pour la Valorisation du Patrimoine et Communication - service Patrimoine et Inventaire de la Direction de la Culture et du Patrimoine du Conseil Régional, venue de Bordeaux, pour envisager un projet pour un "dispositif d'aide aux projets de médiation patrimoniale", pour la saison 2019-2020. En effet, malgré la loi NOTRe qui a transféré certaines compétences à la région, mais pas toutes, il faut savoir que la région Nouvelle Aquitaine semble s'intéresser à ce que fait l'APAM.

C'est pourquoi, nous comptons sur vous pour que notre brochure 2019 soit diffusée le plus largement possible (campings, villages de vacances, gîtes, hôtels, sans oublier les bibliothèques, les mairies, les écoles, les salles d'attente, les commerçants, vos proches...) pour présenter nos moulins jusqu'en septembre voire plus pour celles et ceux qui ouvrent leurs moulins toute l'année.

Notre brochure permettra non seulement d'aller à la rencontre de nombreux sites ouverts au public, mais de découvrir des moulins visibles de la route ou de l'un des chemins de meuniers réalisés avec les communautés de communes et les municipalités de certains territoires.

L'APAM a pour habitude de faire de ce qu'elle annonce. Ce principe constitue l'un des engagements de notre association auprès de ses adhérents, sympathisants et partenaires. Au risque de se répéter, il est bon de le rappeler, ne serait-ce que pour éviter de se contredire. Ce qui veut dire que nous ne faisons que ce que nous annonçons avec la certitude que nous en avons les moyens. Ce que nous faisons est une réalité et comme le dit la formule "Vous trouvez la compétence chère ? C'est vrai, essayez donc l'incompétence !".



Journées des Moulins 2019

Les 18 et 19 mai, l'APAM sera présente pour les 25èmes Journées Européennes des Moulins et du Patrimoine Meunier. L'objectif de ces journées est d'offrir aux Périgordins l'occasion de mieux connaître le moulin, patrimoine industriel, à travers l'archéologie, l'histoire, l'environnement, ses techniques, ses différentes énergies, ses différentes utilisations d'hier et d'aujourd'hui, ses composantes, les paysages qu'il a pu façonner depuis des centaines d'années, ses hommes et enfin ses différentes reconversions.

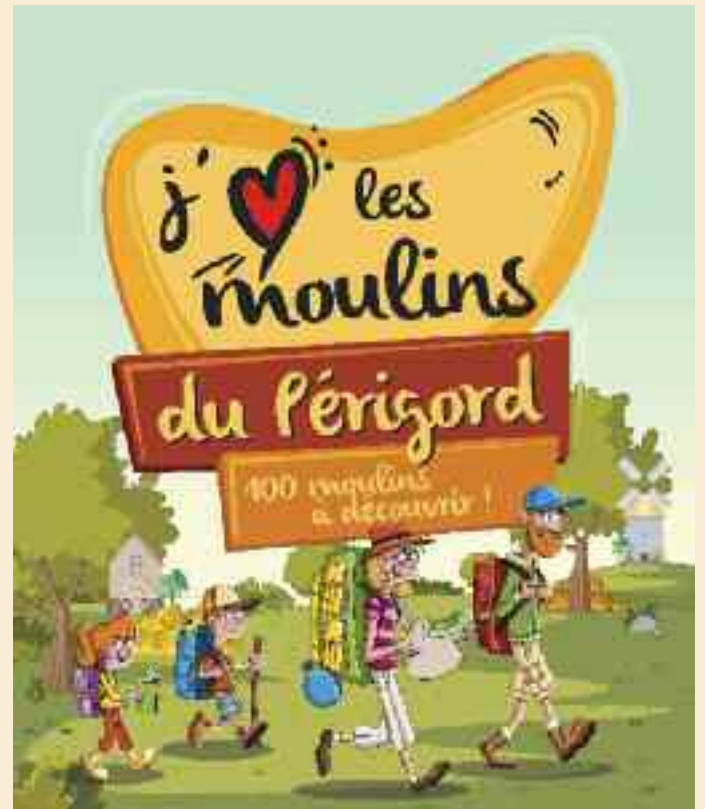


Ces journées s'attachent également à faire la promotion des moulins et des savoir-faire qui s'y rattachent tout en rendant hommage aux nombreux bénévoles qui œuvrent pour redonner vie aux moulins d'une façon durable. Et si l'APAM a de tels projets, c'est qu'elle peut s'appuyer sur des partenaires, des organismes comme les offices de tourisme et compter sur le soutien de communes, de communautés de communes et du département. Les moulins, un patrimoine vivant !

Notre département possède encore un patrimoine meunier important, y compris un patrimoine industriel (forges, papèteries, scieries, tanneries...), un patrimoine vivant. De nombreux moulins de notre département ont été restaurés et sont devenus producteurs voire pédagogiques. Certains ont été transformés en pisciculture et ferme aquacole. D'autres sont en travaux car les propriétaires souhaitent leur donner une deuxième vie.

Nous sommes passés de 12 moulins ouverts au public en 2002 avec un millier de visiteurs, à 62 moulins à découvrir en 2018 avec près de 7500 visiteurs

grâce aux nombreux randonneurs de la Ronde des Moulins et aux marcheurs amoureux de la nature qui, dans le cadre de l'animation départementale "Randonnée en fête", ont arpenté nos chemins de meuniers sur les territoires des communautés de communes et des communes où nous avons créé des parcours pour permettre à tout à chacun de découvrir un patrimoine meunier oublié. Nous comptons sur vous pour que ces prochaines Journées des moulins connaissent de nouveau le succès. Faites-le savoir à votre correspondant local de presse.



Faites connaître votre besoin en brochures pour les prochaines Journées des Moulins en téléphonant à Alain Pèrier au 0553593868.

Si vous n'avez pas l'occasion de passer à la Maison départemental du Tourisme, à Périgueux, où vous trouverez des brochures "Histoires de randonnées" autour des moulins en bonne place, connectez-vous sur notre site. Vous pouvez également découvrir sur le net, « Le "cantou" numérique », rubrique "les chemins qui parlent en Dordogne-Périgord" avec des voix connues. Ils existent également des parcours à télécharger, une coopération APAM et service départemental du tourisme.



Histoire des moulins

L'extraction de la pierre meulière en pays dommois

On a aujourd'hui complètement oublié ce que fut l'extraction de la pierre meulière en pays dommois. Pourtant, cette industrie a, pendant plusieurs siècles, contribué au rayonnement économique de cette partie méridionale du Sarladais. Des générations d'ouvriers meuliers se sont succédé sur les carrières de pierre meulière comme dans les ateliers de fabrication, souvent dans des conditions de travail très dures et dangereuses.

Au départ, les meules étaient fabriquées pour faire fonctionner les très nombreux moulins de la région. Aussi on ne peut dissocier l'histoire de la pierre meulière de la plaine de Bord de l'histoire de la meunerie de ce territoire.

Les moulins de Cénac et Domme.

Sous l'Ancien Régime, les deux paroisses de Cénac et Domme comptaient pas moins de 13 moulins. Si certains ont disparu, quelques-uns ont traversé les temps et les conflits. Au cours des guerres de Religion, le capitaine huguenot Geoffroy de Vivans, voulant s'emparer du château et de la bastide de Domme, fit détruire les moulins de Cénac en 1588. Chaque moulin fonctionnait avec 2 à 4 meules tournantes et autant de meules dormantes pour le froment, le seigle ou le blé. La plupart du temps le remplacement des meules était à la charge du bailleur.

A Cénac

La paroisse de Cénac posséda jusqu'à 10 moulins. C'est sur le ruisseau du Gouzon, qui traverse le bourg de Cénac, qu'ils furent le plus nombreux. Celui du Couderc, mentionné sur la carte de Cassini (milieu du XVIIIe siècle), a disparu sur la carte de Belleyme (fin XVIIIe siècle). Un autre moulin aurait existé également sur la Dordogne, appelé le moulin du Busson ou d'Aubusson. Il devait se trouver à proximité de Font de Merle et appartenait au Roi à la fin du XVIe siècle et au moins jusqu'au début du XVIIe siècle.

Le moulin de Vivier, ou de La Burague (appelé aussi Combe Nouvelle à la fin du XIXe siècle) est attesté en 1460 sans que l'on soit sûr de l'identité de son propriétaire, peut-être Jean de Claduech. En 1627, il appartient à Joseph de Labroue, sieur de Mongrieux, et est équipé de quatre meules, deux pour le froment et deux pour le seigle. Au XVIIIe siècle, ce moulin passe successivement des Maleville, aux Bessou (châteaux de Lacoste et Marobert) et aux Grézis. Au XIXe siècle, ce moulin appartient à la famille Mercié. En 1895, Romain Maleville, habitant de Foncène, l'achète en licitation.

Les moulins haut et bas de Vivier (ce dernier étant aussi appelé Moulin de La Vierge) sont attestés en 1480. Ce sont des moulins à blé, le premier à deux meules et le second à une meule et un pressoir à huile, selon une description de 1809. Au début du XVIIe siècle, en aval des moulins, se trouvaient trois tanneries.

Le moulin Rouge, ou del Vernh, ou de Gourdon, à l'entrée sud de Cénac, existe toujours. Il est attesté en 1456 sous le nom de « moli del Vernh », en 1543 moulin de Jean de Gordon (Gourdon), en 1606 moulin de Barrein (peut-être

le nom du meunier d'alors). Au XVIIIe siècle, c'est un moulin à deux meules, l'une à froment, l'autre à seigle. En 1907, M. Pasquet, industriel, demande l'autorisation d'utiliser le pont du Moulin Rouge pour la scierie mécanique qu'il installe devant la roue à aubes du moulin. Au début du XXe siècle, M. Valette l'achète et y installe des cuves à vin.

Le moulin de Creba-Cor ou de Fialle se trouvait probablement à la confluence du ruisseau du Gouzon et de celui de Creba-Cor, tout près de la fontaine du Thouron. Le Creba-Cor alimentait les fontaines de la Combe de Giran, où les habitants de la bastide de Domme venaient chercher l'eau qui leur manquait sur le plateau. Le moulin est attesté au XVe siècle et relève de la famille noble des Marti, une des plus anciennes familles de Domme.



Au XVIIe siècle, il change de nom et prend le nom de moulin de Fialle. Il appartient alors à Jean de Solminihac. Il est équipé de quatre meules, deux pour le froment et deux pour le seigle. Sur les cartes de Cassini et de Belleyme (dont les relevés furent effectués respectivement dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle et fin du XVIIIe siècle), ce moulin ne figure pas. Il aurait donc disparu à la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe siècle.

Le moulin de la Touille ou de Baruq ou de Domme-vieille est la propriété de Jehan Taillefer en 1625. Il est affermé deux ans plus tard à Jean Mercié du village du Couderc. Il était équipé de quatre meules.

Deux autres moulins situés à la limite ouest de la commune de Cénac sur le ruisseau du Céou existent toujours. Le moulin du Bouscot (Bousquot) se trouvait à la limite de la juridiction de Domme-vieille. La moitié faisait partie de la juridiction de Montmirail. Au XVIIIe siècle, il est la propriété de la famille de Blancher, du château de Fayrac (commune de Castelnaud). Quant au moulin de Lauzel, il changea plusieurs fois de noms : Péchaut ou Giverzac au XVe siècle, Prat ou Lugat au XVIIe siècle.

A Domme

La paroisse de Domme était encore dotée au XVIIIe siècle de trois moulins dont un à vent, ce qui est rare dans la région. Ces trois moulins existaient encore vers 1835, selon l'enquête Brard.

A l'est de la bastide, le moulin de Saint-Front se trouve encore aujourd'hui sur la « rivière de Brusc », formée par des sources issues du massif entourant la combe de la Serre et de l'Arc. Il est attesté au XVe siècle. En 1742, il y avait à Saint-Front deux moulins : un traitait le seigle et le maïs et l'autre le froment, chacun avec quatre meules. Le moulin qui reste aujourd'hui visible présente encore sa roue à aubes verticales.

Le moulin de Caudon est situé sur la « rivière de Caudon », alimentée par les mêmes sources que celles de la rivière de Brusc. Il est attesté au début du XVIIIe siècle.



Quant au moulin du Roy, encore visible aujourd'hui sur le partie ouest du plateau de Domme c'était un moulin à vent. Il fut construit probablement au XVIIIe siècle sur l'emplacement de l'ancienne citadelle de Compréal. En 1796, il appartenait au citoyen Mazet et servait à moudre le blé. Au XIXe siècle, ce moulin connut une destinée peu courante : il fut transformé en musée par Paul Reclus, neveu des célèbres géographes Elisée et Onésime Reclus.

On le voit, de nombreux moulins fonctionnaient à Cénac et Domme, mais aussi un peu partout en Sarladais. Pour actionner ces usines il fallut des meules. La qualité du silex de la plaine de Bord (plana : plaine et born : sources), située au sud de la bastide de Domme, fit l'affaire, sans doute dès le Moyen-Age.



Anne Bécheau, écrivain public, historienne et guide conférencière, est née et vit en Périgord Noir. Spécialiste de l'histoire du Sarladais, elle est l'auteur de plusieurs monographies d'histoire locale : Vitrac, Cénac-et-Domme, Beynac, Sarlat, Bézenac, Saint-Vincent-de-Cosse... et mène régulièrement des recherches historiques pour des collectivités ou des particuliers. anne.becheau@orange.fr - www.perigord-recherches-historiques.com

Info-dernière !!!

Afin de trouver des solutions pour sortir de la situation de blocage dans laquelle nous sommes, Alain Périer, le président de l'Association Périgordine des Amis des Moulins, a sollicité une rencontre avec la nouvelle direction d'EPIDOR.

Reçu le vendredi 23 novembre, par Mr Roland Thieleke, il ressort de cette entrevue qui s'est tenue après la réunion calamiteuse du 15 octobre à Aubeterre, une volonté réciproque d'arriver à un dénouement, moulin par moulin, y compris pour le financement des travaux qui ne peut en aucun cas être supporté par les seuls propriétaires de moulins qui ne sont responsables en rien de la disparition des espèces migratrices sur la Dronne et sur d'autres rivières de notre département.

Ci-après, le compte rendu rédigé par EPIDOR de cette rencontre qui retrace les principaux éléments de cette discussion.

“Suite à la réunion qui s'est tenue à Aubeterre-sur-Dronne le 15 octobre, l'APAM (Association Périgordine des Amis des Moulins) a souhaité rencontrer EPIDOR afin de poursuivre les échanges et les élargir sur la mise en conformité des moulins situés sur d'autres cours d'eau que la Dronne (Céou, Couze...). Elle souligne les inquiétudes que ces démarches suscitent pour les propriétaires.

Pour la Dronne, EPIDOR explique que l'étude groupée portée par l'établissement pour 19 ouvrages n'est pas terminée. A l'heure actuelle, 11 propriétaires se sont positionnés sur une solution et ont demandé à ce que l'étude de projet aille jusqu'au bout. Sur les 8 autres, 5 ont demandé que des solutions alternatives à celles envisagées en première phase soient étudiées et 3 n'ont pas donné suite.

L'APAM indique qu'il est dans l'intérêt de tous de poursuivre l'étude groupée des solutions. EPIDOR pourrait lancer l'étude de ces solutions dès que le financement de la phase « projet » sera calé.

L'APAM propose de poursuivre les échanges techniques avec les propriétaires, au cas par cas et avec EPIDOR, pour garantir la bonne fin de la démarche groupée notamment pour convaincre les propriétaires hésitants et poursuivre la discussion autour des solutions proposées.

EPIDOR demande à l'APAM de temporiser afin que cette phase de discussion démarre après le lancement de la troisième phase de l'étude groupée : il convient dans un premier temps de terminer l'étude pour les ouvrages pour lesquels les propriétaires ont fait une demande explicite. Ensuite, il pourrait être pertinent de rencontrer les propriétaires des autres ouvrages pour affiner les solutions avec eux.

En ce qui concerne la réalisation des travaux, l'APAM et EPIDOR considèrent dans le droit fil du débat à Aubeterre qu'il est nécessaire d'étudier toutes les possibilités juridiques permettant de déléguer la maîtrise d'ouvrage des propriétaires à une structure solide qui puisse assumer les aspects financiers (demandes d'aides, avance de trésorerie) et techniques (suivi des chantiers) sans blocage".

L'APAM tient, avant tout, à rappeler que rien ne pourra se faire sans l'accord des propriétaires de moulins concernés par la restauration de la continuité écologique.

Il existe d'autres solutions que la construction de passes à poissons ou la destruction des chaussées comme l'a fait remarquer Alain Périer. Tout comme il n'est pas raisonnable que la prise en charge financière des travaux soit supportée par les seuls propriétaires de moulins, mais en appliquant le principe "pollueur-payeur" ?

Avoir la charge de l'entretien d'un nouvel ouvrage, moins onéreux qu'une passe à poissons, conçu en fonction du milieu halieutique de la rivière comme l'avait fait remarquer Mr Pustelnik l'ancien directeur d'EPIDOR, pourrait certainement être une proposition acceptable si les propriétaires n'ont plus à supporter le coût des travaux. L'entretien de leurs installations, ils le font déjà en respectant les opérations de vannage.

Pour arriver à des solutions réalistes, pour parvenir à un bon état écologique des eaux de nos rivières, nos remarques ne font que conforter notre demande d'arbitrage voire de médiation auprès du Président du Conseil départemental en souhaitant que d'autres projets soient proposés par rapport à ceux connus à ce jour, des projets moins coûteux.

D'où l'importance de réunir, dans un but constructif, les propriétaires de moulins et de leur faire connaître, d'entrée de jeu, "les possibilités juridiques permettant de déléguer la maîtrise d'ouvrage des propriétaires à une structure solide qui puisse assumer les aspects financiers (demandes d'aides, avance de trésorerie) et techniques (suivi des chantiers)", comme le suggère EPIDOR. Ce que nous n'avons pas entendu le 15 octobre à Aubeterre.

Et, si un consensus devait se dégager, c'est possible, sur le financement de ces travaux par une formule où les propriétaires n'auraient pas à faire les avances financières, il y a de fortes chances que le mot blocage disparaîtra d'autant que le calendrier de mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau en France nous laisse du temps.

En cas d'acquiescement, l'APAM, veillera à ce qu'un protocole soit rédigé qui précisera que les propriétaires bénéficieront d'une garantie de l'Etat (garantie décennale) en cas d'impacts négatifs sur leurs moulins et accessoires.

Afin de pallier le défaut d'entretien de certains ouvrages, par des propriétaires négligents, il sera proposé un service payant d'entretien en liaison avec les communautés de communes en lieu et place des propriétaires. Cette mesure sera intégrée dans le protocole sous le contrôle des syndicats de rivières. Tenant compte des analyses des experts, des scientifiques et des professionnels de rivières, l'APAM demande que dans le même temps :

- Le reclassement de certaines rivières,
- La liste des espèces.

soient revus, par le Préfet de Bassin Adour-Garonne car, ce qui était vrai il y a plus d'un siècle, ne l'est plus aujourd'hui.

L'APAM estime qu'il est temps que les procédures, dans le cadre de la restauration écologique, soient respectées comme celles qui doivent être engagées dans le cadre du processus de réalisation des deuxièmes plans de gestion (cf. calendrier de mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau en France – agenda DCE).

C'est pourquoi, l'APAM appelle à trouver une solution car les propriétaires de moulins ne sont pas opposés à la restauration de la continuité écologique, mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix, tout comme nous ne sommes pas opposés à la transition énergétique (moulins producteurs d'électricité), mais nous ne voulons pas de ces directives en provenance d'une technocratie éloignée de la réalité. Une situation qui ressemble étrangement à ce que connaît notre pays par manque de concertation et de considération.

Raison pour laquelle, nous allons continuer à expliquer aux omniscients qu'ils doivent prendre conscience des conséquences de leurs projets sur la restauration de la continuité écologique. Nous sommes réalistes et nous ne demandons que le possible tout en respectant les directives dans l'intérêt général.



Sortie d'automne du 29 septembre 2018.

Nous avons rendez-vous au moulin de Monfourat sur la Dronne, aux Eglisottes et Chalaure. Entre 8H45 et 9H00, Périgourdin de l'APAM et Girondins de l'AGAM arrivent, certains en moto, la météo annonçant une journée ensoleillée, ce qui fut le cas.

Le propriétaire des lieux, Hans, nous ouvre les portes de ce site exceptionnel et grandiose, désaffecté aujourd'hui mais qui fut une importante papèterie employant jusqu'à 400 personnes vers 1900. Paul, historien, nous raconte comment ce site a évolué depuis sa création en 1555 jusqu'à sa fermeture en 1969. La seule partie fonctionnelle qui reste est ce qui nous intéresse : un moulin producteur d'électricité. C'est une turbine Kaplan à 4 pales qui entraîne la génératrice pour produire 40 kWh en période d'étiage, beaucoup plus le reste du temps. Hans nous accompagne et commente la visite et nous fait part de son projet d'installer une seconde turbine du même type, son droit d'eau lui permettant. Après avoir vu et manipulé l'imposant dégrilleur, nous terminons par la visite du barrage équipé d'une passe à poissons sur laquelle, au passage, l'administration lui prélève des impôts. Le site est si important que nous quittons les lieux avec le sentiment de ne pas avoir tout vu.



Direction Porchères, où nous attend le personnel d'encadrement pour la visite des lieux. David, Maire du village, très impliqué dans la vie de ce moulin, nous fait l'historique avant de poursuivre la visite. Il s'agit d'une minoterie et nous découvrons le parfait état de conservation de cet ensemble inscrit aux Monuments Historiques. Le moulin construit en 1850 a été transformé en minoterie en 1937. Il est équipé d'appareils à cylindres, broyeurs et convertisseurs, d'élévateurs à godets, de plansichters et de tous les équipements nécessaires à la transformation du blé en farine.

Il est l'heure de passer à table, nous nous installons en terrasse avec vue sur l'Isle ou chacun déballe de son panier de quoi satisfaire tous les appétits. Nous partons ensuite à Saint-Seurin-sur-l'Isle où nous attend Laurent pour la visite du moulin de Lageard. Il nous accueille avec son habituelle amabilité et nous présente les lieux. Construit en 1519, aujourd'hui désaffecté, il faisait partie d'un ensemble industriel important. Le nouveau propriétaire, un autre Laurent, Laurent Remi, a rénové le gros œuvre et restauré une turbine Francis à pales orientables en cours d'installation. Laurent responsable technique et gestionnaire de 4 sites sur l'Isle dont celui-ci s'est fait un plaisir de répondre aux nombreuses questions.

La dernière visite a lieu à 1 km de St Seurin, au moulin de Logerie où nous accompagne Laurent également responsable technique de ce moulin producteur d'électricité. Du Moulin à farine construit en 1547, il ne restait que les murs. Acheté par Laurent Remi, il a été rénové, charpente, toiture, planchers, pigeonnier, avec la mise en place à l'extérieur de 2 vis hydrodynamiques de marque Roncuzzi, qui assurent une production de 70 à 80 kWh. Très différente de ce que l'on voit habituellement, cette installation moderne a suscité un grand intérêt. Nous poursuivons la visite par une promenade dans les bois qui nous amène au barrage, restauré et rehaussé à sa côte d'origine. Il a été équipé d'une passe à canoë construite en partenariat avec le club kayak local. Après avoir échangé nos dernières impressions devant le moulin nous prenons en fin d'après-midi la route du retour.

Sous la plume de Jean-François Dumas

Festival des Energies à Douchapt

Après le grand succès de son premier festival l'an dernier, La Communauté de Communes du Pays Ribéracois a organisé les 5 et 6 octobre son deuxième festival des énergies à Douchapt.

Les conférences de cette édition ont été accés le vendredi sur le changement climatique, la forêt comme source d'énergies renouvelables, la méthanisation et quelles énergies renouvelables en Dordogne. Celles du samedi, plus grand public ont parlé d'autoconsommation individuelle et collective et production photovoltaïque. 52 exposants se sont déplacés sur le festival.

Pour ce qui concerne les moulins, nous avons retrouvé cette année le stand de Turbiwatt et un petit nouveau sur ce festival mais présent depuis de nombreuses années dans l'hydroélectricité, la société Andritz, grand groupe industriel Autrichien, très présent en hydraulique, fabricant de turbines, pompes, dégrilleurs... Implanté en France, Andritz étend sa gamme de turbines aux petites chutes (1 à 200m) avec son système mini grid. Du matériel très robuste présenté. A suivre

Sous la plume de Patrick Hautefaye

Les administrateurs de l'APAM

Président fondateur : Charles GIRARDEAU

Président : Alain PERIER

Moulin neuf - 24200 Carsac-Aillac - Tél. : 05 53 59 38 68

Vice-Présidents : Jacqueline LAVERGNE-DEMARTHE, Patrick HAUTEFAYE

Secrétaire : Jean-François DUMAS

Trésorier : Alain PERIER (par intérim)

Administrateurs : Colette et Claude ALEMANT, Martine BOYER,

Jean-Claude GREGORY, Elisabeth CAZENAVE, Pascal CAZENAVE, Abraham HUIJSMAN

"Tourne Moulin" n'est pas responsable des opinions, textes, analyses et synthèses émis par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.